

VISA ETUDIANT

Version: 10/12/2015

IMPORTANT: Il ne vous est pas possible de déposer votre demande de visa plus de 20 jours avant le début de votre cursus.

LES PERSONNES SUIVANTES NE SONT PAS ELIGEIBLES AU VISA ETUDIANT:

- Dans certains cas les étudiants doivent demander un visa d'entrée, d'affaires ou de travail. Les personnes ne rentrant pas dans les catégories ci-dessous ne pourront prétendre aux visas étudiant, d'affaires, d'entrée ou de travail. – Le détail des documents requis apparaît ci-dessous dans la liste des documents additionnels

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR UN VISA ETUDIANT

- 1 **Passeport original valide pour un minimum de 6 mois (ou pour la durée souhaitée si supérieure) comportant au moins 3 pages vierges (dont deux côte à côte)** ☐
- 2 **Une photocopie de la page de données du passeport** ☐
- 3 **Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien comme mentionné sur notre site internet** ☐
 - **Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles**
 - Vos photos doivent être collées sur votre formulaire : la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux
- 4 **Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien** ☐
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2
- 5 **Une lettre officielle originale de confirmation d'admission d'une université, d'une école ou d'un établissement d'études supérieures indien à un cursus d'études à plein temps, incluant une description détaillée du programme et de sa durée. Ce document doit être rédigé en anglais et comporter le tampon et la signature originale de l'établissement, les scans /fax ou signatures électroniques ne seront pas acceptés** ☐
- 6 **Garantie Bancaire** ☐
 - **Si autofinancement** : lettre de garantie bancaire originale émise par la banque, sur papier en-tête, au nom du requérant attestant sa capacité à subvenir à des dépenses d'un montant minimum de 500 € par mois pour couvrir les frais d'études, de logement et de nourriture en Inde pendant la durée totale du séjour.
 - **Si caution d'un tiers** : lettre de garantie bancaire originale émise par la banque, sur papier en-tête, au nom du tiers attestant sa capacité à subvenir aux dépenses du requérant à hauteur d'un montant minimum de 500 € par mois pour couvrir les frais d'études, de logement et de nourriture en Inde pendant la durée du séjour
- 7 **Documents additionnels en fonction de votre cas** ☐

LISTE DES DOCUMENTS ADDITIONNELS

Dans le cas d'un programme d'échange universitaire (fournir les documents ci-dessous)

- Un document officiel émis par l'établissement d'enseignement supérieur français au nom du requérant attestant la scolarité de l'étudiant et son transfert en Inde pour des études ☐
- Copie de l'accord d'échange avec l'établissement d'enseignement supérieur indien ☐

Dans le cas d'une scolarisation uniquement en Inde

- Une lettre de motivation rédigée en anglais expliquant les raisons pour lesquelles le requérant souhaite effectuer ses études ou sa formation en Inde et détaillant l'historique de son parcours scolaire / universitaire (joindre tout document justificatif approprié : diplômes, certificats...). ☐

Dans le cas d'un stage dans une école ou un établissement d'enseignement

- Copie de l'accord d'échange avec l'établissement d'enseignement supérieur indien (convention de stage) ☐

Dans le cas d'un stage dans une entreprise sponsorisé par l'AIESEC (VISA D'AFFAIRES)

- Copie de l'accord d'échange avec l'établissement d'enseignement supérieur français (convention de stage) ou avec la société indienne ☐
- Copie du « Certificate of Incorporation » / preuve d'enregistrement de la société indienne ☐

Dans le cas d'un stage dans une ONG Sponsorisé per l'AIESEC (VISA D'ENTREE)

- Copie de l'accord d'échange avec l'établissement d'enseignement supérieur français (convention de stage) ou avec l'ONG ☐
- Copie du « Certificate of Incorporation » / preuve d'enregistrement de l'ONG ☐
- Document émis par l'ONG détaillant son activité ☐

Dans le cas d'études dans le domaine médical ou paramédical

- Une copie du « no objection certificate » émis par le ministère de la santé en Inde ☐

Si vous êtes d'origine indienne (Né indien) et avez eu un passeport indien dans le passé, l'un des documents ci-dessous doit être fourni :

- Une copie de votre « Surrender Certificate » (Si vous ne l'avez pas, merci de vous rendre sur notre site internet pour plus de détails) ☐
- Une copie de votre passeport Indien annulé ☐
- Un « Sworn Affidavit » (Déclaration sur l'honneur) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde ☐

Si vous êtes d'origine indienne (Né en Inde) et avez obtenu une nationalité autre qu'indienne à la naissance, l'un des documents ci-dessous doit être fourni

- Une copie de votre premier passeport (s'il a été émis en Inde) ☐
- Une copie de votre certificat de nationalité spécifiant que vous avez obtenu votre nationalité actuelle pas filiation ou à la naissance. Votre adresse en Inde doit être précisée sur ce document. ☐
- Un « Sworn Affidavit » (Déclaration sur l'honneur) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde ☐

Si le requérant est mineur

- Photocopie du livret de famille (pages: père, mère, enfant concerné) ou acte de naissance ☐
- Photocopie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ☐
- Lettre d'autorisation de voyage signée par les deux parents ☐

Si vous avez un passeport étranger ou une double nationalité

- « Reference Form » en fonction de votre nationalité actuelle ☐
- Document additionnels en fonction de votre nationalité actuelle ou passée, si applicable à votre situation. Tous les passeports valides en votre possession doivent être fournis lors du dépôt (même s'ils sont de même nationalité) ☐

Pour les titulaires de passeport étrangers résidents en France depuis plus de 24 mois (recommandé, mais pas obligatoire)

- Photocopies ou justificatifs du statut de résident: 2 factures (électricité / gaz / téléphone / internet) une récente et une datant d'il y a 24 mois, ou les 3 derniers avis d'imposition, ou les trois derniers avis de taxe foncière, carte de séjour, visa valide. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ces documents ou que vous n'êtes pas résident depuis au moins 24 mois, le délai de traitement de votre demande risque d'être plus long ☐

Si vous avez un passeport français ou étranger et êtes d'origine pakistanaise

- « Reference form » en fonction de votre origine ☐
- Documents additionnels en fonction de votre origine si applicable. ☐

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimum de traitement de ma demande et les accepte.

Date: _____

Signature: _____